

Catherine JOLY
Directrice

DA/CJ/EK/cs

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE RENNES 1

Vu la loi n°2007-1199 du 10 aout 2007 ;

**Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif à la première année
commune aux études de santé**

**Vu la proposition de Monsieur le Doyen de la Faculté de
Médecine en date du 12 octobre 2017**

ARRETE :

Article 1^{er} : Le jury de la **première année commune aux études de santé** est composé de :

Président :

Monsieur Marc-Antoine BELAUD-ROTUREAU

Vice-Président :

Madame le Professeur Claire HAEGELEN

Membres :

Madame le Professeur Martine BONNAURE-MALLET
Madame Nolwenn BRANDHONNEUR
Monsieur Alain CAUBET
Monsieur Xavier COLLIN
Monsieur Marc CUGGIA
Monsieur Pierre DARNAULT
Madame Véronique DAVID
Madame Jocelyne GUERMEUR
Monsieur Éric HITTI
Monsieur Bruno LAVIOLLE
Madame Florence LE JEUNE
Monsieur Xavier MORANDI
Madame Célia RAVEL
Madame Odile SERGENT
Madame Sophie TOMASI

Pour l'année universitaire 2017-2018

Article 2 : Monsieur le Doyen de la Faculté de Médecine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes, le 9 novembre 2017

Le Président de l'Université de Rennes 1,


David ALIS